

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5497
30 décembre 1963
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT PRESENTE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE
SECRETARE GENERAL AU SUJET DES POUVOIRS DU REPRESENTANT DE
LA COTE-D'IVOIRE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général fait savoir qu'il a reçu du Président de la République de Côte-d'Ivoire une lettre l'informant que M. Arsène Assouan Usher a été nommé représentant adjoint de la Côte-d'Ivoire au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
